

Appels d'offres

jeudi 12 août 2010 - page 33

▽ Avis d'appels



logirem

GRUPE LOGIREM

AVIS DE CONSULTATION

Maitre d'ouvrage : S.A. LOGIREM, 111, boulevard National, 13003 Marseille.
Objet du marché : Contrat de location, d'entretien, de réparation et de relevé de compteurs individuels, communs ou généraux d'eau chaude et/ou d'eau froide sur des résidences du patrimoine de la société LOGIREM.

Règle de passation des marchés : Appel d'offre ouvert européen.

Le marché de prestation est passé en marché unique.

Un avis de procédure complet est disponible sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) n° JOVS S 153 en date du 10/08/2010 – annonce 236334-2010-FR.

TED : <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:236334-2010:TEXTFRHTML>

Le dossier ainsi que la publicité sont à télécharger sur le site www.marches-securisees.fr (inscription gratuite).

Date limite de remise des offres : 17 septembre 2010 à 16 heures, délai de réception.

▽ Avis de Procédure Adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune des Adrets-de-l'Esterel, Hôtel de ville, 83600 Les Adrets-de-l'Esterel, tél. 04.94.19.36.68, fax : 04.94.19.38.68.

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert) - article 28 du C.N.P.

Objet du marché : Travaux de construction d'un marché couvert.

Délai des travaux : 6 mois.

Nomme et consistance des lots :

Lot n° 1 - Gros œuvre, revêtement dur;

Lot n° 2 - Taille de pierre ;

Lot n° 3 - Charpente bois, Tuilets ;

Lot n° 4 - Électricité ;

Lot n° 5 - Plomberie ;

Lot n° 6 - Ferronnerie.

Lien où l'on peut retrouver le dossier de consultation : Atelier de tirage José LOPEZ - AT.Jose.Lopez@wanadoo.fr, tel. 04.94.95.92.00, fax : 04.94.93.97.26, téléchargeable sur le site de la mairie des Adrets-de-l'Esterel : <http://www.mairie-adrets-esterel.fr> Rubrique : Mairie - Appels d'offres.

Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les justifications quant aux qualités et capacités à fournir par les candidats sont détaillées dans le règlement de la consultation.

Date de validité des offres : 30 jours.

Date limite de réception des offres : Mercredi 15 septembre 2010, à 18 heures.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Mairie des Adrets-de-l'Esterel, Hôtel de ville, 83600 Les Adrets-de-l'Esterel, tél. 04.94.19.36.68, fax : 04.94.19.36.69.

Renseignements complémentaires :

Renseignements d'ordre administratif : Mairie des Adrets-de-l'Esterel, Hôtel de ville, 83600 Les Adrets-de-l'Esterel, tél. 04.94.19.36.68, fax : 04.94.19.36.69.

Renseignements d'ordre technique : M. Armand CICOGNOLA, Architecte DJLG, tel. 04.93.47.84.71, fax : 04.93.47.21.00.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Rédaction des soumissions en langue française.

Les candidatures, les dossiers, les offres ne pourront pas être transmis par voie électronique.

Critères de jugement des offres :

- Prix des prestations (40 %);
- Valeur technique de l'offre (40 %);
- Respect des délais (20 %).

Date d'envoi de l'avise de publication : Vendredi 6 août 2010.



BIOT

VILLE D'ETIENNE TTELLE

MARCHÉ DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Maitre d'ouvrage : Commune de BIOT 8310, route de Vallonne, 06410 BIOT.

2. Objet du marché : CRÉATION D'UN RESEAU DE VIDEO-PROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BIOT.

3. Procédure : Procédure adaptée article 28 du Code des marchés publics.

4. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Les travaux sont scindés en 2 lots.

Il est possible de soumissionner pour un lot ou plusieurs lots.

– Lot 1 : génie civil ;

– Lot 2 : équipements techniques.

5. Délai des travaux : DECEMBRE 2010.

6. Délai d'exécution : Les travaux sont prévus sur 12 mois.

7. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier : Voir règlement de consultation.

8. Procédure

8. 1. Procédure de passation : Marché sur bordereau de prix unitaires.

8. 2. Critères de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération.

Libellé : % ;

1. Valeur technique de l'offre appréciée d'après la mémoire technique : 80 % ;

2. Prix des prestations : 40 %.

9. Autres renseignements : Mis à disposition du dossier de consultation par voie électronique sur le profil acheteur de la commune, marchés-securisees.fr

10. Remise de remises des offres :

10. 1. Adresse où les offres doivent être transmises : Chaque dossier devra être remis contre récépissé au secrétariat de la Direction générale des services, service courrier, mairie de BIOT, 8310, route de Vallonne.

Si le dossier est envoyé par la Poste, il doit être adressé à : Mairie de BIOT DGS, BP 336 - 06200 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX.

Date limite de réception des offres : 23 SEPTEMBRE 2010, à 12 heures.

10. 2. Date de validité des offres : 60 jours

10. 3. Renseignements complémentaires :

a) Aspiré du responsable de service : Jean-Pierre LAGARDETTE, tel. 04.92.51.55.76, e-mail : jplagardette@biot.fr ;

b) Aspiré du maître d'œuvre : Monsieur MILLON, Société AZETCO, 460, chemin de Château-Brançon, 06640 SAINT-JEANNE, tél/fax : 04.93.24.48.03, e-mail : azetco@wanadoo.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 août 2010.

Légales

▽ Divers

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLE

AVIS

ARRÊTÉ MODIFIANT
Préscription de la révision du plan de prévention des risques naturels (PPR) ;

Prévisualisation de recouvrements de terrains et de séisme

La révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séisme de la commune de Peille a été prescrite par arrêté préfectoral du 4 mai 2009. Considérant que la commune de Peille a adhéré à la communauté de communes du Pays des Paillons le 1^{er} avril 2010, l'arrêté préfectoral de préscription susdit a été modifié par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2010.

La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'informer et d'établir cette révision. L'arrêté modificatif est consultable en mairie, au siège de la communauté de communes du Pays des Paillons, au siège du syndicat du schéma de cohérence territoriale des Paillons et à la direction départementale des territoires et de la mer, pôle risques, au centre administratif départemental à Nice.

PRIÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE NICE

AVIS

PRÉSCRIPTION D'UN PLAN DE PRÉVENTION

DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrains à destination de la commune de Nice.

La Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) est chargée d'informer et d'établir ce plan.

Cette révision concerne les terrains de la commune de Nice, au siège de la communauté urbaine Nice-Côte d'Azur, et siège du syndicat mixte d'eau et d'eaux de la commune de Nice-Côte d'Azur et de la DDTM, service SERPAU, au centre territorial de l'aménagement Nice-Côte d'Azur et à la DDTM, service SERPAU, au centre territorial de l'aménagement Nice-Côte d'Azur.

Pour toute information concernant l'établissement de ce PPR, il convient de se rappeler de la DDTM, pôle risques, ou de la contacter à partir de son internet www.alpes-maritimes.gouv.fr.

Un registre de concertation sera disposé en mairie à compter du 1^{er} septembre 2010 afin que la public puisse y consigner ses observations jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

EXTRAIT D'UNE REQUÊTE EN DECLARATION D'ABSENCE

Par requête en date du 23 juillet 2010, le procureur de la République a saisi le tribunal administratif de Nice, en vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 1991 relative à l'assassinat de Andréi, Pierre JULIAN, né le 7 avril 1916 à Grasse (Alpes-Maritimes), dont le dernier domicile connu était 8, rue de la République à Nice (Alpes-Maritimes), et n'avait pas résidé à Nice depuis au moins deux ans, et devant lequel il a été déclaré absolu le 13 décembre 1957, pour homicide volontaire par l'accusation, le corps étant déposé au tribunal d'instruction de Nice en date du 14 décembre 1950 ayant désigné Mme Jacqueline JUSTINIE ROBERT en qualité d'administratrice legale.

Nice, le 23 juillet 2010.

La vice-présidente de la République / Brigitte LEBELLE

Keno

Tirage de 33 H 45 Multiplication 2 110 Tirage de 21 H 00 Multiplication 12

05 08 11 12 14 18 19	02 06 08 10 12 18 20
20 21 25 37 38 43 44	22 23 24 35 43 47 52
45 46 47 48 55 57	54 56 57 62 65 67
Jackpot 8.40.39.27	Jackpot 2 277 811
7 690 972	3 11.65.43 7 690 972

Tirage du Mercredi 11 août 2010

Tous les résultats sur : www.francaisedesjeux.com

nice-matin dans votre boîte aux lettres
tous les matins à partir de 6h30 !

Je m'abonne à Nice-Matin et à tous ses suppléments !

Livraison offerte !

Service Clients :

N° Vert 0 800 06 83 20

Autres numéros disponibles sur www.nicematin.com

6,67 €
par semaine

* Je m'abonne pour profiter des avantages réservés aux abonnés.
Par service postal sans autre abonnement pour cette période.